

## **SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)**

Conscient de l'enjeu d'un achat public responsable, le Territoire de la Côte Ouest (TCO) réaffirme sa préoccupation en matière environnementale et sociétale en adoptant son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Ce document de stratégie globale d'achat résulte de la mise en œuvre des dispositions de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ainsi que de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ses exigences législatives sont retranscrites dans le Code de la Commande Publique (CCP) par l'application des articles L2111-3 et D2111-3 précisant sa définition ainsi que son seuil d'application.

Ainsi, conformément au Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à partir d'un montant annuel de cinquante millions d'euros hors taxes d'achat, il convient d'adopter et de publier un SPASER. Ce dernier *« détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire »*.

Dans un souci d'exemplarité, le TCO se doit de mobiliser ses achats publics pour développer d'autres pratiques de consommation, intégrer des ressources écologiquement et socialement responsables, valoriser les entreprises notamment qui s'engagent volontairement sur le plan environnemental et sociale et développer une économie circulaire, sociale.

Le SPASER du TCO s'articule autour des axes suivants :

- un achat performant qui dynamise le territoire : qui d'une part, a pour mission de faciliter l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique et d'autre part utilise la commande publique comme vecteur d'innovation et de performance ;
- un achat socialement responsable : qui favorise une commande publique non-discriminante et socialement responsable ;
- un achat écologiquement responsable : qui prend en compte les impacts environnementaux, la promotion d'une économie circulaire ;
- Une méthodologie mise en œuvre afin d'évaluer les actions prévues au SPASER.

Chaque axe est organisé autour d'objectifs. Chacun de ces objectifs clés est décliné en actions et indicateurs de suivi de ces actions. Les actions clés feront l'objet d'une communication régulière sur le site du TCO

## **AXE I : UN ACHAT PERFORMANT QUI DYNAMISE LE TERRITOIRE : QUI D'UNE PART FACILITE L'ACCÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX À LA COMMANDE PUBLIQUE ET D'AUTRE PART UTILISE LA COMMANDE PUBLIQUE COMME VECTEUR D'INNOVATION ET DE PERFORMANCE**

### **Objectif A : Faciliter l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique**

Le TCO a fait le choix de faire de sa commande publique un moteur du développement économique et social et ainsi être moteur dans la croissance des entreprises sur son territoire.

C'est pour cela qu'en décembre 2016, la collectivité a signé la convention Stratégie du Bon Achat (SBA) avec les organismes professionnels regroupés dans l'association SBA.

Le TCO par le biais de cette convention a pris un certain nombre d'engagement, qui les suivants :

- améliorer l'information des entreprises et leur capacité à comprendre et à maîtriser la commande publique ;
- faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics ;
- ancrer l'acte d'achat dans le territoire.

Ainsi, cette démarche a pour objectif de rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de la collectivité auprès du tissu économique local afin de contribuer au développement du territoire, et ce dans le respect de la réglementation en matière de commande publique. Il s'agit ainsi de développer et de maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques afin de favoriser les coopérations, l'ancrage local adapté aux besoins et nécessités du territoire qui facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique

### **Action 1 : Dynamiser les relations avec le tissu économique : organiser une « Journée du Territoire » chaque année.**

L'objectif est d'améliorer l'information des entreprises sur les marchés à venir, et leur permettre de mieux comprendre et maîtriser les besoins futurs du TCO. Il est prévu l'organisation à chaque premier semestre de l'année une « Journée du Territoire »

À l'issue de cette rencontre, le TCO communiquera aux opérateurs économiques les marchés à venir et leur mode de dévolution.

<b>Indicateurs retenus</b>
Organisation d'une journée du territoire lors du premier semestre de l'année

### **Action 2 : favoriser l'innovation et l'ancrage territorial de la commande publique : Organiser, animer, participer à des comités d'experts**

Ces comités d'experts devront permettre aux entreprises de mieux cerner les attentes du TCO et, pour cette dernière, de diagnostiquer les capacités et le potentiel des entreprises dans tel ou tel domaine d'intervention. Ces comités experts visent aussi à mieux intégrer les innovations et la production locale dans les projets du TCO, à élargir la concurrence et à améliorer le rapport qualité/coût des offres des entreprises.

Pour une efficacité optimale, les comités d'experts pourront associer d'autres acteurs spécialisés.

Ses rencontres thématiques ont pour but de renforcer les relations et le dialogue avec les filières représentées par les opérateurs économiques notamment en amont du lancement du marché afin de recueillir tous éléments pertinents à la rédaction du cahier des charges et les modalités de dévolution du marché.

Indicateurs retenus	Cibles
Organisation/ participer à un comité d'expert	Au minimum un comité d'expert par an

### Action 3 : Accompagnement des entreprises à répondre à nos marchés

Le TCO organise des sessions de présentation de son profil acheteur, de son processus achat et d'un moment de rencontre et d'échanges sur les bonnes pratiques pour répondre à une consultation.

Cette rencontre est régulière et coorganisée avec la Chambre de commerce et d'Industrie Ile de La réunion (CCIR).

Indicateurs retenus	Cibles
Organisation d'une session d'accompagnement	Au minimum une session par an

### Action 4 : Clarifier les dossiers et les modalités de réponse aux consultations

Le TCO souhaite proposer un dossier de consultation « plus accessible » basé sur la reformulation du vocabulaire spécifique aux marchés publics, généralement méconnu des entreprises éloignées de la commande publique. Ce travail s'accompagnera d'une analyse partagée des motifs d'offres irrégulières avec les entreprises pour détecter le cas échéant les points du dossier de consultation mal compris par celles-ci.

Indicateurs retenus	Cibles
Suivi des offres irrégulières Recensement des actions mises en œuvre	Suivi du taux des offres irrégulières

## Objectif B : la commande publique comme vecteur d'innovation et de performance

### Action 5 : Développer la négociation dans les marchés à procédure adaptée

Les marchés à procédure adaptée (MAPA) constituent une part importante des procédures du TCO et constituent un levier pertinent de stimulation de l'innovation compte tenu de leur souplesse et de la possibilité de recourir à la négociation dans le cadre de ces procédures tant sur le plan financier que qualitatif.

Cette action a pour but d'optimiser les dépenses de la collectivité. Pour ce faire, une négociation dans le cadre des procédures adaptées sera réalisée afin de générer des

économies. Cette économie sera calculée sur la base du montant de la 1ère offre reçue par rapport au montant de l'offre retenue.

Indicateurs retenus	Cibles
Nombre de procédures négociées	% de procédures ayant donné lieu à des négociations / nombre de procédures pouvant donner lieu à négociation.
Économie réalisée	(Écart entre l'offre classe 1er avant et après négociation)

### Action 6 : Inciter les entreprises TPE/PME à répondre à des consultations

L'Ouest compte environ 15 000 très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles concentrent plus de 41 500 emplois.

Les entreprises ont un accès encore trop limité à la commande publique.

Il s'agit de travailler sur le reconditionnement des clauses de nos marchés afin de permettre aux TPE/PME de répondre directement ou par le biais de groupement d'opérateurs économiques. Il s'agit de prévoir dans nos marchés ;

- un allotissement adapté au territoire ;
- une clause sur la multi-attribution dans les marchés à bons de commande ;
- une avance sur marché et sans caution bancaire : 20% pour les marchés de 15.000 € à 90.000 € HT et 10% pour les marchés de 90.000 € à 200.000 € HT ;
- la suppression de la retenue de garantie pour les marchés inférieurs à 90.000€ HT ;
- l'application de la « Charte des offres anormalement basse du HCCP (Haut Conseil de la Commande Publique) du 26 mars 2012.

Indicateurs retenus	Cibles
Moyenne des offres par consultation	4
Nombre de PME/TPE Titulaires de marchés	60%

### Action 7 Développer l'analyse fonctionnelle (AF) du besoin

Le cahier des charges fonctionnel est un document par lequel le demandeur exprime son besoin en termes de fonctions, de services et de résultats à atteindre sans prescrire de manière précise les moyens ou techniques à mettre en œuvre pour y parvenir. Ce mode d'expression de besoin permet ainsi de capter l'innovation des fournisseurs d'un point de vue technique mais aussi sur le plan environnemental.

Indicateurs retenus	Cibles
Formation à l'analyse fonctionnelle	% des acheteurs formés à l'analyse fonctionnelle

### Action 8 : Développer les actions de sourcing

Le sourcing se définit par la possibilité pour un acheteur d'effectuer des consultations ou de réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences, afin de préparer la passation d'un marché public. Le TCO rédigera un guide du sourcing à l'usage des acheteurs.

Indicateurs retenus	Cibles
Guide du sourcing à l'usage des acheteurs	2023

### Action 9 : Consolider une base de données des fournisseurs

L'accompagnement des entreprises vers des produits ou services plus écologiques ou solidaires nécessite d'une part une meilleure connaissance de nos fournisseurs et d'autre part un renforcement de l'attractivité de nos marchés auprès des entreprises susceptibles d'en proposer.

**Indicateur :** Constitution d'une base de données consolidée des fournisseurs du TCO

Indicateurs retenus	Cibles
Constitution d'une base de données consolidée des fournisseurs du TCO	2023

### Action 10 : Maîtrise des délais de paiement

Un retard de paiement peut entraîner des problèmes de trésorerie et mettre en danger une entreprise surtout si celle-ci est déjà fragile sur le plan financier. Le délai moyen de paiement constaté en 2021 pour le TCO s'élève à 27 jours, alors que le délai réglementaire s'élève à 30 jours. L'objectif du TCO est de maintenir ou améliorer encore les délais de paiement actuels et d'augmenter le% de factures payées dans un délai inférieur à 30 jours

Indicateurs retenus	Cibles
Délai de paiement mensuel	30 jours

## AXE 2 : UN ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE : QUI FAVORISE UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉTHIQUE, NON-DISCRIMINANTE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Cette thématique concourt à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés.

Le TCO inscrit son action dans la durée. Il est ainsi prévu de poursuivre la lutte contre les discriminations en mettant en œuvre notamment de façon systématique l'exclusion à l'appréciation de l'acheteur pour défaut de production du plan de vigilance.

Par ailleurs, le TCO s'appuie sur un retour d'expérience concluant et étendra la justification de déclaration d'absence de conflit d'intérêt auprès des opérateurs économiques.

En outre, l'interaction avec le facilitateur de la collectivité favorisant la sensibilisation des acheteurs au recours et à l'utilisation de la clause sociale sera accentuée afin de concourir à la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Enfin, l'établissement des indicateurs quantifiés ci-après confirme et pérennise cette ambition sociétale.

Il s'agit de faire des achats du TCO un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté. Il s'agit également de réserver une part de la commande publique aux secteurs du handicap et/ou de l'insertion, et d'inciter les opérateurs économiques à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.

**Objectif A : Développer et diversifier les critères et spécifications sociaux dans les consultations et marchés du TCO.**

**Action 11 : Renforcement et extension de la clause d'insertion**

Il s'agit dans un premier temps d'intégrer dans nos marchés les plus importants des clauses sociales en tant que conditions d'exécution des marchés (heures d'insertion).

Ainsi, 100% des Appel d'Offres devront prévoir une clause sociale sous la forme soit d'une obligation de stage ou soit d'une clause d'insertion sociale.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, 100% des marchés travaux supérieurs à 500.000 € devront prévoir systématique une clause d'insertion.

Indicateurs retenus	Cibles
Une clause sociale	100% des appel d'offres
Une clause d'insertion sociale	100% des marchés de travaux supérieurs à 500 000€ (sous réserve de la faisabilité)

**Action 12 : Rédiger un guide des critères et spécifications sociaux susceptibles d'être intégrés dans les marchés du TCO**

La rédaction de ce guide aura pour mission d'une part d'augmenter l'utilisation de la clause sociale dans nos marchés et d'autre part de prévoir des spécifications sociales susceptibles d'être intégrés dans les marchés du TCO. Il s'agit notamment de prévoir dans le règlement de la consultation des clauses sociales d'insertion en tant que critères d'attribution

Indicateurs retenus	Cibles
Un guide à l'usage des acheteurs	2024

**Action 13 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes**

Dans le cadre de l'analyse des offres, il sera prévu dans chaque règlement de consultation qu'en cas d'égalité de note sur le total des critères d'attribution, l'offre qui aura la meilleure note sur le critère au poids le plus élevé sera retenue. **En cas de nouvelle égalité, les**

**candidats seront alors départagés en fonction de la réponse apportée à la question relative à l'égalité et à la non-discrimination.** Notre objectif est de sensibiliser les entreprises à la question de l'égalité professionnelle.

Indicateurs retenus	Cibles
Prévoir cette clause dans nos marchés	100% des marchés dès 2023

**Objectif B : Mettre en place une stratégie pour la conclusion de marchés réservés**

**Action 14 : Renforcement et extension des marchés réservés**

Le Code de la Commande Publique permet de réserver des marchés à des entreprises relevant du secteur du handicap (entreprises adaptées ou d'aide par le travail), des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou bien encore des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le TCO a nommé un référent chargé de détecter les entreprises éligibles aux marchés réservés et d'identifier les marchés susceptibles de faire l'objet de réservation

Le TCO fait très peu des marchés réservés, soit environ un marché réservé par an. L'objectif du TCO est de réserver de 2 à 10 marchés réservés aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés ou défavorisés et aux entreprises d'insertion l'économie sociale et solidaire

Indicateurs retenus	Cibles
Marchés réservés	Au minimum 2 par an

**Action 15 : Définition d'une stratégie de développement des marchés réservés**

L'objectif de cette action est de rédiger un guide qui, déclinera l'ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans ce domaine et notamment de revoir la place accordée dans nos marchés aux entreprises en charge de publics en difficulté ou relevant de l'économie sociale et solidaire. A court terme, la détection des entreprises impliquées sur le plan social et environnemental sera renforcée à travers du sourcing ; dans le but d'évaluer dans chaque consultation la possibilité de conclure un marché réservé sans restreindre artificiellement la concurrence, en particulier lorsque des opérateurs économiques locaux interviennent dans le segment d'achat concerné.

Indicateurs retenus	Cibles
Un guide à l'usage des acheteurs	2024

### **AXE 3 : UN ACHAT ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE : QUI PREND EN COMPTE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, LA PROMOTION D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

L'axe du développement durable sera également intégré et déployé lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

A ce titre, les dispositions incitatives et coercitives des outils juridiques continuent d'être constamment évaluées et exploitées afin de satisfaire à cette exigence.

Le TCO conforte son socle de clauses environnementales et les optimise notamment par une veille réglementaire active.

De cette manière, la collectivité a su s'approprier les innovations en matière de protection de l'environnement apportées par les nouveaux cahiers des charges administratives générales en vigueur depuis le 1er avril 2021. En effet, ces documents particuliers du marché précisent les obligations environnementales du titulaire dans l'exécution du marché.

Un autre exemple illustre cette préoccupation puisque dès sa prise d'effet au 4 mai 2022, la collectivité a mis en œuvre l'obligation consistant à exclure un soumissionnaire ne respectant pas l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation.

Par ailleurs, depuis 2020 la collectivité a totalement dématérialisé son processus commande publique. Ainsi, la collectivité est vertueuse sur les process non obligatoires comme par exemple les commandes de faible montant sont totalement dématérialisées, la signature électronique des offres est généralisée, la validation interne se fait par parapheur électronique ainsi que les pièces « exécution » (avenants, ordre de services...). La collectivité fonctionne sur un mode zéro papier.

La détermination et la quantification d'indicateurs environnementaux confortent les engagements en faveur d'une commande publique écologiquement responsable.

#### **Objectif A : la commande publique intégrant la dimension environnementale**

#### **Action 16 : prévoir une clause environnementale dans les marchés**

Le TCO souhaite renforcer son exemplarité environnementale dans ses marchés, en intégrant une clause environnementale dans l'ensemble de ses consultations. faisant l'objet d'une mise en concurrence .

#### **Action 17 : Intégrer dans nos marchés des clauses d'exécution et de sélection des offres**

Dès 2023, le recours aux clauses et/ou critères environnementaux sera généralisé sur l'ensemble des marchés de travaux faisant l'objet d'une mise en concurrence.

Prévoir une clause environnementale dans nos marchés et ou un critère environnemental de choix des offres	100% des marchés de travaux dès 2023
---	--------------------------------------



### Action 18 : Rédiger un guide des critères et spécifications environnementaux susceptibles d'être intégrés dans les marchés du TCO

La rédaction d'un guide aura pour objectif d'augmenter la prise en compte de la dimension environnementale dans nos marchés publics susceptibles d'être intégrés dans les marchés

Indicateurs retenus	Cibles
Un guide à l'usage des acheteurs	2024

### Actions 19 : Développer l'approche en coût du cycle de vie

Acheter au prix d'achat le plus bas n'est pas toujours la solution la plus économique. C'est pourquoi le Code de la commande publique préconise de prendre en compte le coût du cycle de vie d'un produit, service ou ouvrage.

Le TCO n'a encore jamais eu recours à cette méthode de calcul dans le cadre de la passation de ses marchés Cette pratique nécessite de définir les éléments à prendre en compte dans le coût et de former les acheteurs.

Indicateurs retenus	Cibles
Développer la méthodologie du coût du cycle de vie ou à minima du coût global et identifier les marchés adaptés à cette méthodologie	2024

Objectif B : la commande publique prenant en compte l'économie solidaire

### Action 20 : Développer une approche favorisant l'économie circulaire

L'économie circulaire « *consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique davantage circulaire* ».

De plus, la législation permet le recours au dispositif de dispense de mise en concurrence pour les achats innovants (travaux, fournitures ou services). Dans la mesure où cela peut s'appliquer à l'insertion du réemploi, de la réutilisation et du recyclage, il sera activé autant que possible.

Indicateurs retenus	Cibles
Acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées : minimums de 20 à 40% du volume annuel total de la dépense HT selon la loi AGECE	2023

#### AXE 4. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ANNUEL DE CES OBJECTIFS

La réalisation des objectifs fixés suppose le pilotage du SPASER et son évaluation constante.

A ce titre, sa gouvernance sera assurée par deux comités, l'un garantissant le suivi opérationnel et l'autre le pilotage.

Le comité opérationnel constitué par la Direction de la Commande Publique aura la double charge de veiller à la mise en œuvre des préconisations et de suivre le niveau de performance des indicateurs. A une fréquence semestrielle, les données seront compilées.

Le comité de pilotage comprenant les membres de la Commission d'Appel d'Offres, et les élus de cette instance ainsi que le directeur/la directrice général(e) adjoint(e). Ce comité sera présidé par le ou la président(e) de la CAO et se réunira au moins une fois par an pour notamment :

- dresser le bilan de l'exercice précédent,
- identifier les difficultés et envisager des ajustements,
- définir les enjeux futurs (marchés prioritaires, évolutions législatives, etc.),
- valider le cas échéant une version actualisée du SPASER.